



Air France

VOYAGES...VOYAGES...



Le 09 octobre 2024

La CFE-CGC demande à la secrétaire du CSE la création d'un **Pass Voyages** pour 2025, à l'image du Pass sport, apprécié par tous les salariés.

Les résultats du CSE Pilotage économique sont plutôt bons et cela devrait permettre d'octroyer un nouvel avantage aux salariés. A l'instar de ce qui se fait dans les CSE des autres grandes entreprises comme Airbus ou Thales, **la CFE-CGC propose de créer un Pass Voyages qui permettrait de rembourser une partie des dépenses engagées par les salariés lors de leurs déplacements personnels.**

Si les modalités restent à définir en accord avec les règles de l'URSSAF, il est certain que ce nouvel avantage serait apprécié des salariés car il rembourserait une partie de leurs frais, que ce soient des frais de compagnie low cost, de train (certains salariés comme ceux de SXB sont contraints de prendre le train en pré-post acheminement) de location de voitures, d'hébergement... Cela irait dans le sens de l'évolution des mentalités, **les salariés préférant aujourd'hui choisir leurs séjours et leurs prestataires en liberté.** Ce Pass enrichirait l'offre actuellement proposée puisqu'aujourd'hui il existe déjà culture (portefeuille Meyclub) et sport (Pass sport).

Certes le CSE organise des voyages, la plupart du temps au départ de Paris car les CLASC (à l'exception des plus grosses) n'ont pas le budget suffisant pour proposer une offre, mais cela reste très inégalitaire car finalement peu de salariés profitent de ces escapades. Le Pass Voyages serait **plus équitable car accessible à tous.**

Depuis plusieurs années, les avantages proposés aux salariés ont évolué dans le bon sens mais il est aujourd'hui possible de **faire mieux et d'aller plus loin.**

Vos élus CFE CGC du Pileco

CFE-CGC Air France

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

